

Réforme fiscale : les interlocuteurs sociaux posent leurs exigences

TAX SHIFT Syndicats et patrons : leurs priorités et leurs tabous

► Une fois le contrôle budgétaire achevé, le gouvernement devra s'attaquer au tax shift.

► Samedi, « Le Soir » a mis les pistes sur la table.

► Ce lundi, nous donnons la parole aux syndicats et aux patrons, qui veulent également avoir leur mot à dire.

Une grande réforme fiscale, c'est ce qu'a promis le gouvernement Michel. Sous la forme d'un tax shift – comprenez : d'un déplacement de la pression fiscale et/ou parafiscale pesant (trop) sur le travail, vers d'autres bases imposables. Samedi, dans un dossier de dix pages réalisés avec six experts, professeurs de droit fiscal ou de finances publiques, *Le Soir* exposait les grandes pistes d'une réforme ambitieuse. Côté face, la

réduction des cotisations sociales, pour doper la compétitivité, ou la baisse de l'impôt des personnes physiques (IPP), pour renforcer le pouvoir d'achat. Côté pile, les modes de financement alternatif. Car il s'agit simultanément d'assurer la pérennité de la Sécurité sociale et du financement des missions dévolues à l'État : la hausse de la TVA, la suppression des « taux réduits », l'uniformisation de la taxation des revenus du patri-

moine, les taxes environnementales. De quoi offrir au citoyen les outils pour pouvoir suivre les débats qui vont s'animer d'ici quelques semaines, une fois le contrôle budgétaire achevé.

Ce lundi, nous donnons la parole aux interlocuteurs sociaux, qui, chacun pour leur part, planchent également sur la problématique. Avec deux questions simples : quelle est leur priorité et quel est leur tabou ? ■

DOMINIQUE BERNIS

LA RÉACTION DU VICE-PREMIER N-VA

Jan Jambon : « Ne pas confondre tax shift et contrôle budgétaire »

« Le contrôle budgétaire sera un exercice difficile. Tout le monde doit se rendre compte que, dans certains départements, on ne peut plus faire des économies, expliquait ce week-end au *Tijd* et à *L'Echo* le

vice-Premier N-VA Jan Jambon, citant la justice et la police. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de marge d'écono-

mies. Et à ceux qui disent qu'on ne touchera pas à la Sécu, je réponds qu'il ne peut pas y avoir de tabous. » Pas question de confondre contrôle budgétaire et tax shift, précisait Jan Jambon, interrogé sur l'opportunité d'envisager une hausse de la TVA. « Le tax shift ne doit pas avoir pour objectif de boucher les trous du budget. Sinon, ça deviendra

un tax lift. Et ça, pour la N-VA, c'est no pasaran. Le tax shift, ce sera pour après le contrôle budgétaire. »

Le ministre du Budget était interrogé par *De Morgen*. « Nous devons trouver 1,240 milliard. Certains membres du gouvernement ont émis des doutes à ce

propos, estimant qu'on pourrait se contenter de trouver 800 millions. J'ai entendu ça, mais ça ne veut pas dire que je suis d'accord », disait Hervé Jamar.

Rendez-vous ce lundi pour débattre :

11 h 30 : la réforme fiscale vue par les patrons et les syndicats, deux mondes ? Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, face à Jean-François Héris, président de l'Union wallonne des entreprises.

12 h 30 : faut-il taxer les loyers ? Bénédicte Delcourt, directrice du

Syndicat national des propriétaires, face à José Garcia, secrétaire général du syndicat des locataires.

14 h 00 : faut-il instaurer une taxe au kilomètre ? Georges Gilkinet, député fédéral Ecolo, face à Joost Kaesemans, porte-parole de la Fédération belge de l'automobile et du cycle (Febiac).

15 h 30 : la Belgique a-t-elle les moyens d'une réforme fiscale ambitieuse ? Sabrina Scarna, avocate spécialisée en droit fiscal au cabinet Tetra Law, et Jacques Malherbe, professeur de droit fiscal international et européen (UCL), tireront les conclusions de notre grand débat sur le tax shift.

LES POSITIONS DE QUATRE ACTEURS DU DÉBAT



PRIORITÉ

Globaliser les revenus

« La grande majorité des recettes de l'État repose sur l'impôt direct et sur la consommation, c'est-à-dire essentiellement sur le travail. Pour la FGTB, la justice fiscale consiste à globaliser tous les revenus et à les taxer à un taux progressif, explique Marc Goblet, le secrétaire général du syndicat socialiste. Il n'est pas normal que les revenus du travail soient taxés selon un taux progressif de 25 à 50 %, alors que les revenus du capital sont taxés à un taux fixe de 0 % (plus-values), 10 % (bonis de liquidation), 15 % (certains dividendes), 25 % (dividendes, intérêts)... Tous les revenus (travail, mobilier, immobilier) doivent être taxés selon un taux progressif. Le minimum exonéré d'impôt doit être relevé ; et la progressivité, accrue. L'impôt doit être réduit sur les bas revenus et les taux doivent être augmentés sur les tranches de revenus les plus élevées. Les crédits d'impôt pour les allocataires sociaux doivent être indexés. »

INTERDIT

Augmenter la TVA

« La TVA et les accises touchent le consommateur final, c'est-à-dire principalement les travailleurs. De plus, les taxes indirectes sont les plus injustes parce qu'elles ne sont pas progressives : la personne avec des revenus élevés paie la même TVA que celle qui a de bas revenus. Les plus aisés profitent de la même façon, voire plus, des taux de TVA réduits. Or, celui qui a de bas revenus dépense tout ; celui dont les revenus sont élevés peut en épargner une grande partie. Augmenter les taxes indirectes pénalise le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus, donc pénalise la demande, nuit à l'activité économique, à l'emploi et finalement aux finances publiques elles-mêmes », conclut le secrétaire général de la FGTB.



PRIORITÉ

Réduire les cotisations patronales de Sécurité sociale

« D'abord, il faut fixer l'objectif du tax shift. Pour la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), explique l'administrateur délégué Pieter Timmermans, l'objectif prioritaire est de renforcer la compétitivité des entreprises en baissant substantiellement les charges patronales de Sécurité sociale. La FEB se réfère à l'accord de gouvernement qui prévoit, d'ici la fin de la législature, une réduction du taux facial des cotisations patronales de 33 % à 25 %. Cela coûtera de 2,5 à 3 milliards d'euros - outre les réductions de charges prévues par le pacte de compétitivité du précédent gouvernement et que la coalition Michel va mettre en œuvre. Sur la question du financement alternatif de la Sécurité, la FEB viendra d'ici Pâques avec des propositions concrètes. Faire le choix de la compétitivité, c'est faire le choix de la création d'emplois. Nous ne sommes pas opposés à une baisse de l'impôt des personnes physiques (IPP), mais il faut privilégier la création d'emplois - plutôt que donner plus à ceux qui ont un emploi. »

INTERDIT

Taxer les plus-values

« Toujours dans cette perspective, il faut favoriser les investissements, qui restent inférieurs à leur niveau d'avant la crise de 2008. Car l'investissement d'aujourd'hui, c'est l'emploi de demain. Taxer les plus-values serait un signal très négatif. Nous avons besoin d'entrepreneurs. Allons-nous leur dire : dans cinq ans, quand votre projet commencera à rapporter, on va vous taxer ?, demande Pieter Timmermans. Par ailleurs, les plus-values sont irrégulières, et il y a des moins-values. Il ne convient pas de financer une réduction structurelle des cotisations patronales par des rentrées par nature très volatiles. Cela dit, s'il ne faut pas taxer ceux qui entreprennent, on peut envisager de taxer la spéculation - autrement dit : ceux qui achètent une action le matin, pour la revendre l'après-midi. »



PRIORITÉ

Faire contribuer l'ensemble des revenus

« Pour la CSC, la priorité est de faire en sorte que l'ensemble des revenus contribuent au financement de l'État, explique Marie-Hélène Ska. Le tax shift doit être l'occasion de corriger une situation où l'essentiel des recettes est prélevé sur les revenus du travail. C'est avant tout une question de justice fiscale : que l'ensemble des revenus soient déclarés et taxés de manière équitable. À terme, la globalisation fait partie de nos revendications, mais pour pouvoir globaliser les revenus, il faut les connaître », ajoute la secrétaire générale du syndicat chrétien.

INTERDIT

Les mesures symboliques

« Il y a deux choses en particulier que nous ne voulons pas. D'une part, il n'est pas question d'augmenter la pression fiscale sur le travail ou sur la consommation. D'autre part, si l'on veut réaliser un véritable tax shift, dans lequel le financement alternatif est stable, des mesures structurelles doivent être prises - pas des mesures symboliques comme l'augmentation de la taxe sur les opérations de Bourse ou la taxe Caimans (NDLR : cette taxe de transparence vise à contraindre les contribuables à déclarer les revenus tirés de constructions juridiques tels que les trusts et les sociétés offshore...). Ces mesures ne sont que de la poudre aux yeux ; elles ne rapportent rien, affirme Marie-Hélène Ska. S'agissant des taxes environnementales, nous rappelons que leur objectif est essentiellement de faire changer les comportements, pas de faire rentrer des recettes dans les caisses du Trésor. Un tax shift doit intégrer des taxes vertes, car modifier les comportements est important. Mais il faut aussi assurer un financement structurel et stable des missions publiques et de la Sécurité sociale. Hélas, quand j'entends les déclarations de ces derniers jours, venant des différents partenaires de la coalition, je constate que le chemin à parcourir est encore long », regrette la secrétaire générale de la CSC.



PRIORITÉ

Supprimer les intérêts notionnels

« Les moyens nécessaires pour réduire les charges sur le travail sont à trouver prioritairement et principalement dans une réduction des dépenses de l'État, qui pèsent 55,5 % du PIB, sans que les pouvoirs publics ni même les prestations sociales ne soient meilleurs qu'ailleurs. Un alignement sur la moyenne européenne permettrait de dégager 16 milliards, explique Philippe Godfroid, le président de l'Union des classes moyennes. Cela n'empêche pas de corriger l'impôt à la hausse là où c'est juste et nécessaire. C'est le cas des intérêts notionnels, qui ne servent que marginalement l'économie réelle et les PME. C'est devenu un outil de dumping social dont profitent de grandes multinationales. La suppression du mécanisme oblige à mettre en œuvre des incitants spécifiques pour favoriser les investissements des PME et leur capitalisation. Une telle réforme des intérêts notionnels dégagerait 600 à 700 millions d'euros. »

INTERDIT

Relever la TVA

« Augmenter d'un point le taux de TVA, de 21 % à 22 %, c'est facile et cela rapporte gros. C'est aussi très injuste. Le saut d'index va réduire le pouvoir d'achat de la population, mais son impact est proportionnel aux revenus et il est socialement corrigé. Une augmentation de la TVA, elle, frappe indistinctement. Les personnes les plus modestes, qui consacrent la quasi-totalité de leurs revenus à couvrir leurs besoins primaires, sont proportionnellement plus touchées que celles qui peuvent épargner. Les commerçants et les PME, qui vivent de la consommation intérieure, en souffriraient. Soit ils répercutent la hausse sur les prix, et le pouvoir d'achat diminue de facto. Soit ils réduisent leur marge bénéficiaire, et mettent la croissance et même l'existence de leur entreprise en péril. La plupart des Belges vivent à proximité d'une frontière et les prix sont déjà en moyenne plus élevés dans notre pays. Augmenter le différentiel nuira à l'économie. »